

Rectificatifs Écho de Hauteroche N° 3

(06/2017)

1. Rectificatif impôts locaux :

Une erreur s'est glissée dans le tableau concernant les taux des impôts locaux. Il faut lire :

Pour 2017, les taux des impôts locaux déterminés
Par la DGFIP à partir des bases et du produit
Attendu seront les suivants :

* DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

	TH	TFB	TFNB
CRANCOT	7.28 %	14.10 %	33.72 %
GRANGES SUR BAUME	10.49 %	19.80 %	30.54 %
MIREBEL	8.05 %	15.66 %	30.132 %

2. Rectificatif SPANC (*assainissement non collectif*) :

Page 27

En cas de vente d'un immeuble, les acheteurs ont un an (et non deux ans), pour effectuer les travaux de remise aux normes de leur assainissement non collectif.